

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2023-002
Travaux d'extension BT
2 rue Saint Jacques – Saint Wandrille Rançon – Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le code de la route,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 6 janvier 2023 d'INEO NORMANDIE sise 83 rue Eugène Freyssinet – Parc d'Activité du Mesnil – 76290 MONTIVILLIERS pour des travaux d'extension BT au 2 rue Saint Jacques à Saint Wandrille Rançon – Rives-en-Seine.

Considérant que :

- Pendant le déroulement des travaux d'extension BT au 2 rue Saint Jacques à Saint Wandrille Rançon – Rives-en-Seine, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules afin de garantir la sécurité publique des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur le chantier,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 12 au 13 janvier 2023, le stationnement sera interdit au droit du chantier et une signalisation sera mise en place afin de permettre la circulation sur une seule voie.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place par l'entreprise INEO NORMANDIE de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1.
La signalisation sera à la charge de l'entreprise INEO NORMANDIE. Le chantier devra être éclairé la nuit.

A l'issue du chantier, l'entreprise INEO NORMANDIE est tenue de remettre la voirie en l'état comme indiqué dans la permission de voirie.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Entreprise INEO NORMANDIE



Fait à Rives-en-Seine, le 6 janvier 2023

Le Maire,
Bastien CORITON

Bastien Coriton

publié le 27 janvier 2023
sur le site internet de
la commune.

BC